

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) du gave d'Ossau et ses Affluents sur le territoire d'intervention de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO)

Par arrêté n°2022-208 en date du 10 mai 2022, le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau (CCVO) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet susmentionné.

La CCVO est la collectivité compétente pour élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion. Toutes informations portant sur le plan soumis à enquête pourront être sollicitées auprès de M. Thomas Martineau, service GEMAPI de la CCVO – 1 avenue des Pyrénées 64260 ARUDY (05 59 05 66 77 / environnement@cc-ossau.fr).

A l'issue de l'enquête, le Préfet des Pyrénées Atlantiques est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté de Déclaration d'Intérêt Général.

Par décision de la Présidente du Tribunal Administratif de Pau du 20 avril 2022, Monsieur Jean-Luc ESTOURNES, Ingénieur Territorial retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire cette enquête.

Cette enquête publique est ouverte à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau à Arudy (siège de l'enquête publique), du Jeudi 2 juin 2022 au Lundi 20 juin 2022 inclus.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra :

1) **Consulter** le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de demande de déclaration d'intérêt général, et le document d'incidence du projet sur l'environnement du dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau :

- Sur support papier et sur poste informatique à la CCVO aux heures et jours habituels d'ouverture du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30,
- Sur le site internet de la CCVO : <https://cc-ossau.fr/> en cliquant sur l'onglet « Enquête publique PPG/DIG ».

2) **Consigner** ses observations et propositions relatives au projet sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la CCVO ou les faire parvenir avec la mention « à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur (EP du PPG de la CCVO)

- par courrier à la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau à l'adresse suivante : 1 avenue des Pyrénées 64260 ARUDY,
- par courriel à environnement@cc-ossau.fr.

3) **consulter** les observations et propositions écrites du public transmises par voies postale et électronique ou reçues par le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de la CC Vallée d'Ossau au lien suivant https://cc-ossau.fr et en cliquant sur l'onglet « Enquête publique PPG/DIG » puis « Observations du public ».

Par ailleurs, le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors d'une permanence à la CCVO le Lundi 20 juin 2022 de 13h30 à 17h30.

Le rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront remis dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique et tenus à la disposition du public pendant un an au siège de l'enquête à la CCVO. Ils seront également publiés sur le site internet de la CCVO.

Fait à ARUDY le mardi 10 mai 2022,

Le Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau